TERMES DU CONTRAT DE LICENCE LOGICIEL EN VERSION PRÉCOMMERCIALE MICROSOFT

MICROSOFT VISUAL STUDIO 2019 FAMILLE DE PRODUITS

Les présents termes du contrat de licence constituent un contrat entre vous et Microsoft Corporation (ou en fonction de votre lieu de résidence, l’un de ses affiliés). Ils s’appliquent au logiciel en version précommerciale visé ci-dessus. Les termes s’appliquent également à tout service et à toute mise à jour Microsoft pour ce logiciel, à moins que d’autres termes n’accompagnent ces éléments.

SI VOUS VOUS CONFORMEZ AUX PRÉSENTS TERMES DU CONTRAT DE LICENCE, VOUS AVEZ LES DROITS CI-DESSOUS.

# INSTALLATION ET DROITS D’UTILISATION.

Vous êtes autorisé à installer et à utiliser un nombre quelconque de copies du logiciel sur vos propres dispositifs uniquement à des fins d’évaluation. Lֹ’utilisation du logiciel sur Microsoft Azure peut donner lieu à des frais supplémentaires et être régie par des termes supplémentaires.

* Vous n’êtes pas autorisé à distribuer les applications que vous développez avec le logiciel. Vous pouvez néanmoins les déployer en interne, à la seule fin dֹ’évaluer les technologies de déploiement du logiciel.
* Vous n’êtes pas autorisé à tester le logiciel dans un environnement de production, sauf autorisation expresse de Microsoft en vertu d’un autre contrat.

# SERVICES EN LIGNE DANS LE LOGICIEL. Certaines fonctionnalités du logiciel exploitent des services en ligne pour vous fournir des informations sur les mises à jour du logiciel ou des extensions, ou pour vous permettre de récupérer un contenu, de collaborer avec les autres, ou de compléter votre expérience de développement. Comme utilisé tout au long de ce contrat, le terme « logiciel » comporte ces caractéristiques de service en ligne, et en les utilisant, vous acceptez la transmission des informations, comme décrit dans la Section 6, DONNÉES.

# LOGICIEL EN VERSION PRÉ-COMMERCIALE. Le logiciel est une version pré-commerciale. Il peut ne pas fonctionner correctement ou comme une version finale. Microsoft est autorisé à le changer pour la version commerciale finale. Microsoft n’est pas dans l’obligation d’assurer la maintenance, le support technique ou les mises à jour pour le logiciel.

# COMMENTAIRES. Si vous faites part de vos commentaires concernant le logiciel à Microsoft, vous concédez gracieusement à Microsoft le droit d’utiliser, de partager et de commercialiser ceux-ci de quelque façon que ce soit et à toute fin. Vous n’inclurez pas dans vos commentaires d’informations faisant l’objet d’une licence qui imposent à Microsoft de concéder sous licence son logiciel ou sa documentation à des tiers du fait que nous y incluons vos commentaires. Ces droits survivent au présent contrat.

# TERMES APPLICABLES À DES COMPOSANTS SPÉCIFIQUES.

1. **Dissociation des composants ; charges de Travail.** Sauf indication contraire dans le présent contrat, (i) les composants du logiciel sont concédés sous licence en tant qu’unité et (ii) vous n’êtes pas autorisé à les dissocier, ni à les installer sur différents dispositifs. Le présent contrat s’applique à l’utilisation des charges de travail mises à votre disposition dans le logiciel, sauf dans la mesure où une charge de travail ou un composant de la charge de travail serait accompagné(e) de termes différents.
2. **Utilitaires.** Le logiciel peut contenir certains éléments de la liste des utilitaires figurant à l’adresse <https://aka.ms/vsredutil>. S’ils sont fournis avec le logiciel, vous êtes autorisé à copier et installer ces Utilitaires sur vos dispositifs dans le but de déboguer et déployer en interne les applications que vous avez développées avec le logiciel. Notez que les Utilitaires sont destinés à un usage temporaire, que Microsoft peut ne pas être en mesure de fournir des correctifs ou des mises à jour pour les Utilitaires en dehors de ceux fournis avec le logiciel et que certains Utilitaires, de par leur nature, peuvent permettre aux autres d’accéder aux dispositifs sur lesquels ils sont installés. Il vous est par conséquent recommandé de supprimer tous les Utilitaires que vous installez après le débogage ou le déploiement en interne de vos applications. Microsoft n’est responsable d’aucune utilisation ni d’aucun accès par un tiers des Utilitaires que vous installez sur n’importe quel dispositif.
3. **Dispositifs de Build et Visual Studio Build Tools.** Vous pouvez copier et installer des fichiers du logiciel ou du package Visual Studio Build Tools sur vos Dispositifs de Build, qu’il s’agisse de dispositifs physiques, de machines virtuelles ou de conteneurs sur ces machines ; de machines sur site ou à distance vous appartenant, hébergées par Microsoft Azure pour vous ou uniquement dédiées à votre utilisation (collectivement, les « Dispositifs de Build »). Vous et d’autres personnes de votre organisation êtes autorisés à utiliser ces fichiers sur vos Dispositifs de Build uniquement pour compiler, créer et vérifier vos applications ou effectuer des tests de qualité ou de performance de ces applications dans le cadre du processus de création. À des fins de clarté, le terme « applications » désigne les applications et les autres projets de codes logiciels que vous et d’autres personnes de votre organisation avez développés et pour lesquelles une licence individuelle d’utilisation du logiciel a été concédée.
4. **Polices.** Lors de l’exécution du logiciel, vous pouvez en utiliser les polices pour afficher et imprimer du contenu. Vous êtes autorisé uniquement : (i) à incorporer des polices au contenu uniquement conformément aux restrictions d’incorporation des polices et (ii) à les télécharger temporairement vers une imprimante ou un autre dispositif de sortie en vue d’imprimer le contenu.
5. **Licences pour d’autres composants.**
* **Plateformes Microsoft.** Le logiciel peut inclure des composants de Microsoft Windows, Microsoft Windows Server, Microsoft SQL Server, Microsoft Exchange, Microsoft Office et Microsoft SharePoint. Ces composants sont régis par des contrats distincts et disposent de leurs propres politiques en matière d’assistance technique, comme décrit dans le dossier « Licences » de Microsoft fourni avec le logiciel, sauf si les termes des contrats de licence de ces composants logiciels sont également disponibles dans le répertoire d’installation des composants associés, auquel cas ces termes du contrat de licence prévalent.
* **Ressources de développement.** Le logiciel comprend des compilateurs, des langages, des runtimes, des environnements et d’autres ressources. Ces composants peuvent être régis par des contrats Microsoft distincts et disposer de leurs propres politiques en matière d’assistance technique. Une liste de ces autres composants est disponible à l’adresse <https://support.microsoft.com>.
* **Composants tiers.** Le logiciel peut inclure des composants de tiers accompagnés de mentions légales distinctes ou régis par d’autres contrats, comme décrits dans le(s) fichier(s) ThirdPartyNotices fourni(s) avec le logiciel, le cas échéant.
1. **Gestionnaires de packages.** Le logiciel inclut des gestionnaires de packages, tels que NuGet, qui vous donnent la possibilité de télécharger d’autres packages logiciels de Microsoft ou de tiers en vue de les utiliser avec vos applications. Ces packages sont régis par des licences propres, et non par ce contrat. Microsoft ne distribue pas, ne concède aucun droit de licence et ne fournit aucune garantie pour les packages logiciels de tiers.

# DONNÉES.

# a. COLLECTE DES DONNÉES. Le logiciel peut collecter des informations sur vous et votre utilisation du logiciel et les envoyer à Microsoft. Microsoft est susceptible d’utiliser ces informations pour fournir des services et améliorer ses produits et services. Vous pouvez désactiver la plupart de ces fonctionnalités, à l’exception de certaines, comme indiqué dans la documentation du logiciel. Le logiciel comprend également certaines fonctionnalités qui peuvent vous permettre, à vous et à Microsoft, de collecter des données auprès des utilisateurs de vos applications. Si vous utilisez ces fonctionnalités, vous devez le faire en toute conformité avec la réglementation applicable, notamment en informant les utilisateurs de vos applications par l’intermédiaire de notifications appropriées. Vous devez également fournir une copie de la déclaration de confidentialité de Microsoft. Notre déclaration de confidentialité est disponible à l’adresse <https://go.microsoft.com/fwlink/?LinkID=824704>. Pour plus d’informations sur la collecte et l’utilisation de données, consultez la documentation sur le logiciel et notre déclaration de confidentialité. Votre utilisation du logiciel vaut acceptation de ces pratiques.

# b. Traitement des données à caractère personnel. Dans la mesure où Microsoft est un opérateur ou un sous-opérateur de traitement de données à caractère personnel en association avec le logiciel, Microsoft prend les engagements dans les termes du Règlement général de protection des données de l’Union européenne des Conditions de services en ligne envers tous les clients effectives le 25 mai 2018, à l’adresse<http://go.microsoft.com/?linkid=9840733>.

# LOGICIEL TEMPORAIRE. Le logiciel est temporaire et cessera de fonctionner à la date programmée. Votre droit d’utilisation du logiciel sous licence se termine aussi à cette date. Vous risquez de ne plus pouvoir accéder aux copies de votre code ou autres données enregistrées dans le logiciel une fois que celui-ci cesse de fonctionner.

# CHAMP D’APPLICATION DE LA LICENCE. Le logiciel n’est pas vendu mais concédé sous licence. Le présent contrat vous confère certains droits d’utilisation du logiciel. Microsoft se réserve tous les autres droits. Sauf si la réglementation applicable vous confère d’autres droits, nonobstant la présente limitation, vous n’êtes autorisé à utiliser le logiciel que conformément aux termes du présent contrat. À cette fin, vous devez vous conformer aux restrictions techniques contenues dans le logiciel, qui limitent vos droits dֹ’utilisation du logiciel. Par exemple, si Microsoft applique des restrictions techniques ou désactive l’extensibilité pour le logiciel, vous n’êtes pas autorisé à étendre le logiciel, notamment, en chargeant ou en ajoutant au logiciel des logiciels complémentaires, des macros ou des progiciels non Microsoft ; en modifiant les paramètres de registre du logiciel ; ou en ajoutant des fonctions ou fonctionnalités équivalentes à celles de la gamme de produits Visual Studio. En outre, vous ne pouvez pas :

* contourner les restrictions techniques contenues dans le logiciel ;
* reconstituer la logique du logiciel, le décompiler ou le désassembler, ou tenter de quelque autre manière de dériver le code source du logiciel, sauf si et dans la mesure où les termes du contrat de licence tiers régissant l’utilisation des composants open source éventuellement fournis avec le logiciel vous y autorisent ;
* supprimer, réduire, bloquer ou modifier toute mention légale de Microsoft ou de ses fournisseurs dans le logiciel ;
* utiliser le logiciel d’une manière contraire à la législation ;
* partager, publier, louer, ou louer le logiciel, ou
* fournir le logiciel en tant qu’offre autonome ou combinée avec vos applications utilisables par autrui, ou transférer le logiciel ou ce contrat à un tiers.

# RESTRICTIONS À L’EXPORTATION. Vous devez vous conformer à toutes les lois et réglementations nationales et internationales en matière d’exportation concernant le logiciel, qui contiennent des restrictions en matière de destinations, d’utilisateurs finaux et d’utilisation finale. Pour plus d’informations sur les restrictions à l’exportation, consultez le site [www.microsoft.com/exporting](http://www.microsoft.com/exporting).

# SUPPORT. Ce logiciel étant fourni « en l’état », Microsoft ne fournira aucun service d’assistance technique.

# INTÉGRALITÉ DES ACCORDS. Le présent contrat, ainsi que les termes concernant les suppléments, les mises à jour, les services Internet et l’assistance technique que vous utilisez constituent l’intégralité des accords en ce qui concerne le logiciel et les services d’assistance technique.

# RÉGLEMENTATION APPLICABLE. Si vous avez acquis le logiciel aux États-Unis, les lois de l’État de Washington, États-Unis d’Amérique, régissent l’interprétation de ce contrat et s’appliquent en cas de réclamation pour manquement aux termes du contrat. Les lois de l’État dans lequel vous vivez régissent toutes les autres réclamations. Si vous avez acquis le logiciel dans un autre pays, ses lois s’appliquent.

# DROITS DES CONSOMMATEURS VARIABLES SELON LES RÉGIONS. Le présent contrat décrit certains droits légaux. Vous pouvez bénéficier d’autres droits prévus par les lois de votre État ou pays, notamment des droits relatifs aux consommateurs. Indépendamment de votre relation avec Microsoft, vous pouvez également bénéficier de certains droits octroyés par la partie auprès de laquelle vous avez acquis le logiciel. Le présent contrat ne modifie pas ces autres droits si les lois de votre État ou pays ne le permettent pas. Par exemple, si vous avez acquis le logiciel dans l’une des régions ci-dessous ou si une loi impérative nationale s’applique, vous êtes tenu de vous conformer aux dispositions suivantes :

## Australie. La loi australienne sur la consommation (Australian Consumer Law) vous accorde des garanties statutaires qu’aucun élément du présent contrat ne peut affecter.

## Canada. Si vous avez acheté le logiciel au Canada, pour ne plus recevoir de mises à jour, vous pouvez désactiver la fonction Mises à jour automatiques, déconnecter votre dispositif d’Internet (néanmoins, le logiciel recherchera et installera les mises à jour disponibles automatiquement dès la reconnexion du dispositif à Internet) ou désinstaller le logiciel. La documentation du produit, le cas échéant, peut également indiquer comment désactiver les mises à jour de votre logiciel ou dispositif spécifique.

## Allemagne et Autriche.

**(i)** **Garantie.** Le logiciel sous licence valable fonctionnera, pour l’essentiel, comme le décrit la documentation de Microsoft qui l’accompagne. Microsoft n’accorde toutefois aucune autre garantie contractuelle relative au logiciel sous licence.

**(ii)** **Limitation de responsabilité.** En cas de faute intentionnelle, de faute lourde, de réclamation fondée sur la responsabilité du fait des produits défectueux, ou de faute entraînant un décès ou des préjudices corporels ou matériels, Microsoft sera tenue légalement responsable.

# Sous réserve de la clause (ii), qui précède, la responsabilité de Microsoft pour négligence légère ne sera engagée qu’en cas de manquement aux obligations contractuelles essentielles à la bonne exécution du présent contrat, dans la mesure où ledit manquement compromet l’objet même du présent contrat et la confiance des partenaires contractuels relative au respect de ces dernières (les obligations majeures). La responsabilité de Microsoft ne sera pas engagée en cas d’autres négligences légères.

# EXCLUSIONS DE GARANTIE. LE LOGICIEL EST CONCÉDÉ SOUS LICENCE « EN L’ÉTAT ». VOUS ASSUMEZ TOUS LES RISQUES LIÉS À SON UTILISATION. MICROSOFT N’ACCORDE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPRESSE. DANS LA MESURE OÙ VOTRE LÉGISLATION LOCALE L’Y AUTORISE, MICROSOFT EXCLUT LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ, D’ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER ET D’ABSENCE DE VIOLATION.

# LIMITATION DE RESPONSABILITÉ. VOUS POUVEZ OBTENIR DE MICROSOFT ET DE SES FOURNISSEURS UNE INDEMNISATION UNIQUEMENT EN CAS DE DOMMAGES DIRECTS, LIMITÉE À 5,00 USD. VOUS NE POUVEZ PRÉTENDRE À AUCUNE INDEMNISATION POUR LES AUTRES DOMMAGES, Y COMPRIS LES DOMMAGES SPÉCIAUX, INDIRECTS OU INCIDENTS ET LES PERTES DE BÉNÉFICES.

Cette limitation s’applique (a) à toute affaire liée au logiciel, aux services ou au contenu (y compris le code) figurant sur des sites Internet tiers ou dans des applications tierces ; et (b) aux réclamations pour manquement aux termes du contrat ou violation de garantie ou de condition, responsabilité sans faute, négligence ou autre délit dans la limite autorisée par la réglementation applicable.

Elle s’applique également même si Microsoft avait ou aurait dû avoir connaissance de l’éventualité de tels dommages. La limitation ou l’exclusion ci-dessus peut également ne pas vous être applicable si votre État ou pays n’autorise pas l’exclusion ou la limitation de responsabilité pour les dommages incidents, indirects ou de quelque nature que ce soit.

EULAID : VS\_2019\_PREVIEW\_FRA.1036